

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 755

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Chenevard et M. Thiériot

à l'amendement n° 527 de M. Limongi

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Au début de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« d'engager une »

les mots :

« de poursuivre l' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'intention de l'amendement est louable, le soutien logistique doit poursuivre sa montée en puissance pour être au rendez-vous de la haute intensité.

Ce sous-amendement vise à préciser toutefois que cette amélioration est déjà engagée. La LPM 2024-2030 porte une montée en puissance du soutien logistique, qui s'illustre notamment par les développements capacitaires sur la flotte de transport aérien ou les services interarmées.